

UZERCHE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 avril 2014

4^{ème} séance

Ouverture de la séance à 19h00

Appel nominal :

<u>Ont donné procuration :</u> Guy LONGEQUEUE à Sophie DESSUS François BORDILLON à Catherine CHAMBRAS Nathalie RAUFLET à Jean-François BUISSON Laetitia ROUGERIE à Claude PEGOURDIE	<u>Absents :</u>
---	------------------

I - DELIBERATIONS

1/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA VEZERE

Désignation de délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal Mixte d'Aménagement de la Vézère,

VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 1969 modifié autorisant création du Syndicat précité,

CONSIDERANT que l'Assemblée Communale doit élire 2 délégués pour la représenter au Comité chargé de l'Administration dudit Syndicat,

APRES EN AVOIR DELIBERE

à bulletins secrets et à l'unanimité

DESIGNE, pour siéger au sein du Comité du Syndicat Intercommunal Mixte d'Aménagement de la Vézère, les délégués titulaires suivants :

- **M. François FILLATRE, Conseiller Municipal**
Route d'Eyburie - Moussours 19140 UZERCHE
- **M. Philippe NOUVET, Conseiller Municipal**
2, rue du Bois Foirail 19140 UZERCHE

et les délégués suppléants qui sont respectivement :

- **M. Claude PEGOURDIE, Conseiller Municipal**
La Borde 19140 UZERCHE
- **M. Jean-François BUISSON, Conseiller Municipal**
9, rue du Pont Turgot 19140 UZERCHE

2/ FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Désignation de délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la Fédération Départementale d'Electricité

CONSIDERANT que l'Assemblée Communale doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
à bulletins secrets et à l'unanimité

DESIGNE pour siéger au sein de la Fédération Départementale d'Electricité

- **M. Claude PEGOURDIE, Conseiller Municipal**
La Borde 19140 UZERCHE
- **M. Jean-Pierre LAVAUD, Adjoint au Maire**
18 boulevard Joliot Curie 19140 UZERCHE

et les délégués suppléants qui sont respectivement :

- **Mme Catherine MOURNETAS, Conseillère Municipale**
37, rue Paul Langevin 19140 UZERCHE
- **M. Jean-Paul GRADOR, Adjoint au Maire**
8, rue de la Justice 19140 UZERCHE

3 / CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE

Désignation de délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,
VU les décrets n°92-371 et n°92-372 du 1^{er} avril 1992 relatifs aux Conseils de Surveillance des Établissements Publics de Santé,

CONSIDERANT que l'Assemblée Communale doit élire un représentant audit Conseil de Surveillance,

APRES EN AVOIR DELIBERE
à bulletins secrets et à l'unanimité

DESIGNE pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Gériatrique le délégué suivant :

- **M. Jean-Paul GRADOR, Adjoint au maire**
8, rue de la Justice 19140 UZERCHE

4/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE LA PEYRE

Désignation de délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi N°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée - article 15.6,
VU le décret N°85.924 du 30 août 1985,
VU la circulaire interministérielle du 30 août 1985,

CONSIDERANT que l'Assemblée Communale doit élire deux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège de la Peyre,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
à bulletins secrets et à l'unanimité

DESIGNE, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège de la Peyre :

- **M. Stéphane CAILLET, Conseiller Municipal**
Faubourg Sainte-Eulalie 19140 UZERCHE
- **Mme Annick ROSSIGNOL, Conseillère Municipale**
9, rue du Pont Turgot 19140 UZERCHE

et les délégués suppléants qui sont respectivement :

- **Mme Carole MORIN, Conseillère Municipale**
La Besse 19140 UZERCHE
- **Mme Simone BESSE, Conseillère Municipale**
Rue du Pont des Malades 19140 UZERCHE

5 / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1. Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration

Mme le Maire expose à l'Assemblée Communale que conformément à l'article 7 du décret n°950562 du 6 mai 1995, le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal, dans la limite d'un nombre maximum de sept membres élus et de sept membres nommés.

Mme le Maire propose de fixer la composition du **Conseil d'Administration du C.C.A.S.**, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par cet établissement public, savoir :

- **le Président ;**
- **6 membres élus ;**
- **6 membres désignés.**

Elle invite l'Assemblée Communale à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Mme la Députée-maire,
VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif au Centre Communal d'Action Sociale, notamment son article 7,

à l'unanimité

FIXE la composition du **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Uzerche**, présidé par le Maire, comme suit :

- 6 membres élus ;
- 6 membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au 4^e alinéa de l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

2. Désignation des délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 mars 2008, relative à la fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS,

VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif au Centre Communal d'Action Sociale, notamment son article 7,

CONSIDERANT que l'Assemblée Communale doit élire 6 délégués pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

à bulletins secrets et à l'unanimité

1°/ DESIGNE, parmi les élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale les délégués suivants :

- Madame Frédérique RÉAL, Adjointe au Maire - *30 rue du coteau fleuri 19 140 UZERCHE ;*
- Madame Marie-Paule PENYS, Conseillère Municipale - *Rue du Pont Turgot 19 140 UZERCHE ;*
- Madame Annick ROSSIGNOL, Conseillère Municipale - *La Besse 19 140 UZERCHE ;*
- Madame Geneviève WENDER-DUPUIS, Conseillère Municipale - *33, bd Joliot Curie 19 140 UZERCHE ;*
- Madame Nathalie RAUFLET, Conseillère Municipale - *12, impasse Savarzeix 19140 UZERCHE*
- Madame Laëtitia ROUGERIE, Conseillère Municipale - *La Rhue 19140 UZERCHE*

2°/ PRECISE que six autres personnes, désignées parmi les habitants d'Uzerche, siégeront à ce Conseil d'Administration: il s'agit de :

- Madame LESCURE Mauricette - *17 Bd Joliot Curie 19140 UZERCHE*
- Madame NOSTRON Josette - *19 rue de la Bessoule 19 140 UZERCHE ;*
- Madame MAYNE Marie-Thérèse - *28 Bd Joliot Curie 19 140 UZERCHE ;*
- Madame HUBERT Odile - *33 rue du coteau fleuri 19 140 UZERCHE ;*
- Madame BORDAS Yolande - *20 Les Chabannes 19 140 UZERCHE ;*
- Madame PEYRY Béatrice - *1, rue du chemin du coteau fleuri*

6/ SITE DE LA PAPETERIE A UZERCHE

1. Aménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment existant en espaces commerciaux et publics

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 30 Janvier 2014 ont été présenté les travaux d'aménagement sur le site de la Papeterie du Rez-de-Chaussée d'un bâtiment existant en espaces commerciaux et publics.

Suite à ce Conseil Municipal, Madame le Maire a décidé de lancer la consultation des entreprises avec:

- l'utilisation de la procédure adaptée, conformément en application de l'article 28 du code des marchés publics (décret 2006-975 du 1er août 2006).
- un allotissement en **8 marchés séparés**, conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics,

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 291 800,00 € HT. (hors options et variantes)
Un Avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la Montagne le Jeudi 6 Mars 2014.

Le règlement de consultation précisait que le jugement serait effectué à partir des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- 1 - valeur technique - 60%
- 2 - prix des prestations - 40%

La Commission d'ouverture des plis, réunie le Lundi 31 Mars 2014 à 14h00, a examiné les offres suivantes, recueillies le Jeudi 27 Mars 2014 (heure limite 16h00) :

Lot 1 " Gros-oeuvre"

Entreprise	Montant HT
MARTINIE BTP	21 572,67 €
BATCO	27 188,00 €

Lot 2 " Menuiseries aluminium - Serrurerie "

Entreprise	Montant HT	Variante Montant HT
SMF	49 994,50 €	
LACOSTE ET FILS	60 919,80 €	52 939,80 €
RIOUX	63 714,90 €	

Lot 3 "Menuiseries intérieures bois - Cloisons translucides - Faux-plafonds"

Entreprise	Montant HT
RIOUX	45 560,73 €
MAZY FRERES	33 675,28 €
DUBOIS	33 203,83 €
BROUSTE	48 358,90 €

Lot 4 "Plâtrerie - Isolation - Peinture"

Entreprise	Montant HT
DESCAT	30 900,00 €
INSERXO	26 820,00 €

Lot 5 "Revêtements des sols - Carrelage - Résine - Sols collés "

Entreprise	Montant HT
TEKNISOLS	27 417,93 €

Lot 6 "Electricité - éclairage"

Entreprise	Montant HT
SARL ERDE	38 790,00 €
EURL BARRIANT	50 419,00 €
ALLEZ & Cie	56 359,06 €
MAS ELECTRICITE GENERALE	59 722,38 €

Lot 7 "Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaires"

Entreprise	Montant HT
VACKIER-DELBOS	26 755,43 €
Ets COUDRE	30 217,01 €
FAUGERAS THERMIQUE SANITAIRES	28 476,00 €

Lot 8 "Equipements de réchauffage"

Entreprise	Montant HT
VACKIER-DELBOS	18 377,20 €
Ets COUDRE	19 013,34 €
FAUGERAS THERMIQUE SANITAIRES	19 100,00 €

À l'issue de la Commission d'ouverture des plis, il a été décidé :

- de négocier avec les 2 entreprises qui avaient répondu sur le lot 4 : Plâtrerie - Isolation - Peinture, l'entreprise DESCAT et INSERXO19.
- de demander pour le lot 6 (Electricité - éclairage) des précisions sur l'offre de l'entreprise ERDE (offre située à - 25% de la moyenne des 3 autres entreprises ayant répondu, et à l'estimation de référence

Les échanges écrits avec les entreprises sont joints au rapport d'analyse du Maître d'Oeuvre.

Au vu des éléments ci-dessus, Madame le Maire, dans la séance du Conseil Municipal du 18 Avril 2014, a proposé :

- ☀ d'attribuer les lots aux entreprises suivantes

Lot	Intitulé du Lot	Montant de l'offre de base HT	Nom de l'entreprise
1	Gros-œuvre	21 572,67 €	MARTINIE
2	Menuiseries aluminium - Serrurerie	49 994,50 €	SMF
3	Menuiseries intérieures bois - Cloison Translucide - Faux-plafonds	33 203,83 €	DUBOIS
4	Plâtrerie - Isolation - Peinture	26 820,00 €	INSERXO19
5	Revêtements de sols - Carrelage - Résine - Sols collés	27 417,93 €	TEKNISOLS
6	Electricité - Eclairage	50 419,00 €	BARRIANT
7	Chauffage - Ventilation - Plomberie	26 755,43 €	VACKIER-DELBOS

	sanitaires		
8	Equipements de réchauffage	18 377,20 €	VACKIER-DELBOS

Le montant des lots attribués s'élève donc à **254 560.56 € HT**, pour une estimation prévisionnelle à **291 800,00 € HT**.

Les marchés attribués présentent les caractéristiques suivantes :

- **Durée : 2 mois (hors période de préparation)**
- **Prix fermes actualisables**

A l'unanimité

1°/ **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes pièces afférentes aux marchés pour une bonne réalisation des travaux.

2°/ **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de la commune, section investissement.

2. Aménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment existant - Installation d'une librairie et de la Poste

Dans le cadre du développement économique, commercial et artisanal, la Commune d'Uzerche souhaite profiter de l'aménagement d'un éco-quartier sur le site de la Papeterie pour accueillir de nouvelles activités, voir développer ou maintenir les services publics indispensables dans nos territoires ruraux.

Un bâtiment a été récemment réhabilité sur le clos et couvert ainsi que l'aménagement d'un étage.

Le Rez-de-Chaussée n'a fait l'objet d'aucuns travaux et un plateau d'environ 350 m² est libre de tout aménagement afin d'offrir au coup par coup des espaces répondant exactement aux besoins des futurs occupants.

A ce jour, une partie de la surface disponible est réservée pour accueillir : un café littéraire et la Poste.

Des engagements fermes ont été pris avec les futurs occupants.

L'installation de ce service public et activités littéraires permettra de rendre attractif ce nouveau quartier qui accueillera à terme, des salles d'expositions temporaires, un espace muséal avec une première exposition CUECO dès l'été 2014 et un auditorium.

Un projet de CIAP, Centre d'Interprétation de l'architecture et du Patrimoine pourrait également voir le jour porté par le CRDAP (Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Patrimoine) déjà implanté sur le site.

Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé en phase APD à **270 000.00 € HT**

à l'unanimité

1°/ **AUTORISE** Mme la Députée-maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'état et des différentes collectivités territoriales.

2°/ VOTE le plan de financement comme suit :

Etat DETR 25 % + 10 % Ecobonus	94 500.00 €
DEPARTEMENT	15 000.00 €
AUTRES FINANCEMENTS	45 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	115 500.00 €
TOTAL HT	270 000.00 €

II - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Secrétaire,
Jean-Paul GRADOR